



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUBUC
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NO 20-351**

Avis public est donné que le « Règlement numéro 20-351 modifiant le règlement de Zonage le règlement de zonage no 15-288 afin d'y autoriser les garderies dans les résidences unifamiliales jumelées est en vigueur suivant la délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté du Fjord du Saguenay en date du 25 novembre 2020.

Lors d'une séance du conseil tenue le 2 novembre 2020, le conseil de la municipalité de Bégin a adopté le règlement numéro 20-351 modifiant le règlement de Zonage le règlement de zonage no 15-288 afin d'y autoriser les garderies dans les résidences unifamiliales jumelées.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et toute personne intéressée peut le consulter à l'Hôtel de Ville, 126 rue Brassard à Bégin, durant les heures normales de bureau.

Donné à Bégin ce 12^e jour de janvier 2021.


Mireille Bergeron
Secrétaire-trésorière et Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Mireille Bergeron, secrétaire-trésorière et directrice générale résidant à Saint-Ambroise certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h, le 12^e jour du mois de janvier 2021, à l'entrée du Centre municipal et dans une feuille circulaire de la municipalité de Bégin.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12^e jour du mois de janvier deux mille vingt-et-un.


Mireille Bergeron
Secrétaire-trésorière et directrice générale